



Perte pécuniaire voiture suite accident non responsable

Par **victima**, le **04/02/2014** à **09:27**

nous avons été victime d'un accident de la route
circulant sur une voie express nous avons du nous arrêter une la bande d'arrêt d'urgence
véhicule en warning

nous avons été heurté de plein fouet à l'arrière droit par un autre véhicule ayant perdu le
contrôle suite à utilisation portable et circulant sur la bande d'arrêt
les torts sont 100% du a son inattention : perte de contrôle, utilisation portable, mise en
danger vie d'autrui

notre véhicule Hyundai satellite à 10 ans. Bon état général
très mauvaise cotation de l'expert due valeur vénale et ne courant pas de loin son
remplacement

notre assurance reconnait notre irresponsabilité totale
quels sont nos recours
merci de votre réponse et de votre aide
cordialement

Par **chaber**, le **04/02/2014** à **09:47**

bonjour
[citation]notre assurance reconnait notre irresponsabilité totale [/citation]

Sans aucune responsabilité, la Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que la victime a droit à la valeur de remplacement et aux frais découlant de l'accident.

La valeur de remplacement est celle du marché de l'occasion d'un même véhicule.

Vous pouvez contester en justifiant par des annonces dans les gratuits ou en cherchant sur Internet.

Il existe la possibilité de prendre un expert indépendant à vos frais (250€/300€)